

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Routes cantonales: sécurité et qualité de vie

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et réduire les nuisances sonores des routes cantonales, le Conseil d'Etat présente deux crédits-cadres au Grand Conseil: l'un, de 17,2 millions de francs, pour l'entretien des revêtements et l'autre, de 8,55 millions, pour les mesures d'assainissement contre le bruit le long des routes cantonales. Ces deux crédits-cadres s'inscrivent dans la montée en puissance des investissements dans les infrastructures de transport voulue par le Conseil d'Etat.

Le réseau des routes cantonales irrigue le canton et assure la desserte de l'ensemble des communes et régions. Sa modernisation et son entretien revêtent donc un rôle essentiel pour la sécurité des usagers, quel que soit leur mode de transport. Parallèlement, les riverains doivent pouvoir jouir d'une qualité de vie correcte, ce qui implique un engagement en faveur de la réduction des nuisances sonores dues au trafic routier.

En présentant au Grand Conseil un cinquième crédit-cadre pour l'entretien constructif des revêtements, ainsi qu'un troisième crédit-cadre pour l'assainissement du bruit routier, le Conseil d'Etat affirme sa volonté de faire monter en puissance les investissements dans les infrastructures de transport. Naturellement dévolue au trafic individuel motorisé ainsi qu'au transport de marchandises par camion, la route sert néanmoins également aux transports publics et aux cyclistes. Enfin, elle représente une composante importante et parfois bruyante du cadre de vie de bon nombre de Vaudois. La politique cantonale a pour objectif central d'améliorer sans cesse la cohabitation des usagers de la route entre eux, et de concilier la fluidité du trafic avec la qualité de vie des riverains.

Si les moyens alloués à l'entretien des revêtements avaient considérablement diminué durant les années de redressement de la situation financière de l'Etat, la tendance a été inversée en 2008 avec le vote d'un premier crédit. Depuis, ce sont près de 110 kilomètres de route qui ont pu être rénovés. Le crédit-cadre soumis à l'approbation du Grand Conseil propose, pour un montant de 17'200'000 fr., de poursuivre cette politique qui garantit la sécurité du réseau.

Le second crédit-cadre, d'un montant de 8'550'000 fr., vise à poursuivre, sur les tronçons routiers dont la responsabilité incombe au canton, la politique

d'assainissement en vue d'atteindre les normes fixées dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Projets communaux et cantonaux sont menés de concert et bénéficient du soutien financier de la Confédération, dont l'objectif est que l'assainissement soit terminé en 2018.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mars 2013

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01 Dominique Blanc, chef du Service des routes, 021 316 71 30

[EMPD entretien revêtements et securite routes 02 2013](#)

[Carte_Assainissement bruit 02 2013](#)

[Dossier_presse_routes_cantonaux-04 03 13](#)

[EMPD_assainissement_bruit_routier_02 2013](#)

[Entretien_constructif_graphiques](#)

[Entretien_constructif_sans_RN](#)